



RCS : ANGOULEME

Code greffe : 1601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANGOULEME atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 00247

Numéro SIREN : 504 583 253

Nom ou dénomination : 1.2.3. STYLMA EMBALLAGES

Ce dépôt a été enregistré le 13/11/2017 sous le numéro de dépôt 6068

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ANGOULEME

13 rue de la place du Champ de Mars
16000 ANGOULEME
Tel.: 0891 01 11 11 Fax : 05 45 92 66 03
www.infogreffe.fr / www.greffe-tc-angouleme.fr

RECEPISSE DE DEPOT

FIMECO SAINTES
125 av Gambetta
BP 90087
17103 SAINTES CEDEX

V/REF :

N/REF : 2008 B 247 / 2017-B-6068

Le greffier du tribunal de commerce d'Angoulême certifie qu'il a reçu le 27/10/2017,
les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le
31/12/2013.

Concernant la société

1.2.3. STYLMA EMBALLAGES

Société par actions simplifiée

3 rue du Champ de l'Eglise

16450 Saint-Laurent-de-Ceris

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-B-6068 le 13/11/2017

R.C.S. ANGOULEME 504 583 253 (2008 B 247)

Fait à ANGOULEME le 13/11/2017,

Le Greffier



①

BILAN - ACTIF

6068

DGFIP N° 2050 2014

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Copyright RedTitan (2014)

Désignation de l'entreprise : SARL 123 STYLMA EMBALLAGES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2	
Adresse de l'entreprise Le Bourg		16450 SAINT LAURENT DE CERIS	
Durée de l'exercice précédent * 1 2			
Numéro SIRET * 5 0 4 5 8 3 2 5 3 0 0 0 1 9			
		Néant ☐	
		Exercice N clos le : 31/12/2013	
		N - 1 31/12/2012	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	AC
Frais de développement *		CX	CQ
Concessions, brevets et droits similaires		AF	AG
Fonds commercial (I)		AH	AI
Autres immobilisations incorporelles		AJ	AK
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	AM
Terrains		AN	AO
Constructions		AP	AQ
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	AS
Autres immobilisations corporelles		AT	AU
Immobilisations en cours		AV	AW
Avances et acomptes		AX	AY
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	CT
Autres participations		CU	CV
Créances rattachées à des participations		BB	BC
Autres titres immobilisés		BD	BE
Prêts		BF	BG
Autres immobilisations financières *		BH	BI
TOTAL (II)		BJ	BK
Matières premières, approvisionnements		BL	BM
En cours de production de biens		BN	BO
En cours de production de services		BP	BQ
Produits intermédiaires et finis		BR	BS
Marchandises		BT	BU
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	BW
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	BY
Autres créances (3)		BZ	CA
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	CC
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	CE
Disponibilités		CF	CG
Charges constatées d'avance (3)*		CH	CI
TOTAL (III)		CJ	CK
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP	
Clause de réserve de propriété : *			(3) Part à plus d'un an : CR
Immobilisations :			
Stocks :			
Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

②

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2014

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		SARL 123 STYLMA EMBALLAGES		Néant ☐ *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....)	DA	400000		400000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	10089		6935
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	173937		114009
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	50843		63082
	Subventions d'investissement	DJ	18999		9000
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (II)		DL	653868	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (III)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	218112		208394
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	34811		31919
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	79693		57250
	Dettes fiscales et sociales	DY	107650		122030
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	5941		5301
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)		EC	446207		424894
Ecarts de conversion passif *		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	1100075		1017920
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG				
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTÉ DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2014

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise:		SARL 123 STYLMA EMBALLAGES				Exercice N		Exercice (N-1)	
		France		Exportation et livraisons intracommunautaires		Total		Néant ☐	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue { biens * services *	FD	1021237	FE	42612	FF	1063849		1045352
		FG		FH		FI			
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1021237	FK	42612	FL	1063849		1045352
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	2719		4500
	Autres produits (1) (11)					FQ			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1066568	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stock (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	315893		287666
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	(2517)		977
	Autres achats et charges externes (3) (6bis) *					FW	215425		203278
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	12912		11715
	Salaires et traitements *					FY	318585		307688
	Charges sociales (10)					FZ	88435		89396
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions				GA	48230		51913
						GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	4863		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD				
	Autres charges (12)				GE				
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1001826	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)									
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GG	64742		89022
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GH			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GI			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GJ			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GK	8		12
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GL	110		565
	Différences positives de change					GM			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GN			
	Total des produits financiers (V)						GO		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GP	118		577
	Intérêts et charges assimilées (6)					GQ			
	Différences négatives de change					GR	8842		10129
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GS			
	Total des charges financières (VI)						GT		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)									
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)									
						GU	8842		10129
						GV	(8724)		(9552)
						GW	56018		79470

(RENVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2014

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SARL 123 STYLMA EMBALLAGES**Néant ☐ *

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

		Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	19		4490
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	5985		1000
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	6004		5490
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	674		1
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	674		1
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	5330		5489
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	10505		21877
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1072690		1055919
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1021847		992837
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN	50843		63082
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY			
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP			
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(9) Dont transferts de charges	A1	2719		4500
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	19962		14621
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 5656 obligatoires A9 14306					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N			
REAJUST COMPTES		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
PROD CESSION ELEM ACTIFS				19	
QUOTE PART SUBVENTION INVEST				3763	
AMENDES				2222	
		674			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION
(Ne pas reporter le montant des centimes) *

Désignation de l'entreprise		SARL 123 STYLMA EMBALLAGES		Néant ☐ *						
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
				1		2		3		
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	384601	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants M2	KP	41795	KQ		KR	3757	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3	KS	320355	KT		KU	41059		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales agencements, aménagements divers *		KV		KW		KX		
		Matériel de transport *		KY	49576	KZ		LA	28896	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	3403	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes			LK		LL		LM	10500	
	TOTAL III		LN	415129	LO		LP	84212		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T	
		Autres participations			8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés				1P	493	1R		1S	7	
Prêts et autres immobilisations financières				1T	1430	1U		1V		
TOTAL IV		LQ	1923	LR		LS	7			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	801653	ØH		ØJ	84219			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO		LV		LW	384601	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		
		Inst. gales, agencets et am. des constructions		IS		MG		MH	45551	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	361414	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers		IU		MM		MN		
		Matériel de transport		IV		MP	12574	MQ	65899	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	3403	
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE	10500	
	TOTAL III		IY		NG	12574	NH	486767	NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7	
		Autres participations			IØ		ØX		ØY	
Autres titres immobilisés				I1		2B		2C	501	
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	30	2F	1400	
TOTAL IV		I3		NJ	30	NK	1901	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	12604	ØL	873269	ØM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise **SARL 123 STYLMA EMBALLAGES**Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	7871	PW	4540	PX		PY	12411
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	141528	QA	33572	QB		QC	175100
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	28948	QI	9541	QJ	12574	QK	25916
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1244	QM	578	QN		QO	1822
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	179591	QV	48231	QW	12574	QX	215249
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	179591	ØP	48231	ØQ	12574	ØR	215249

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

1er EXEMPLE

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9			
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q1	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
	Inst.gales.agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW				Total général non ventilé (NS + NT +NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	
CADRE C														

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la
fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Primes de remboursement des obligations

Z9

SP

Z8

SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise **SARL 123 STYLMA EMBALLAGES**Néant ☐ *

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées				
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID
Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation				
sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A 6E Ø2 9U Ø6	6B 6F Ø3 9V Ø7	6C 6G Ø4 9W Ø8	6D 6H Ø5 9X Ø9
Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE UG UJ	UF UH UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.				10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.				
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE*

DGFIP N° 2057 2014

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : SARL 123 STYLMA EMBALLAGES		Néant ☐		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
			A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UM	
	Prêts (1) (2)	UP	UR	
	Autres immobilisations financières	UT	UV	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	5816	
	Autres créances clients	UX	288034	
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI		
	Personnel et comptes rattachés	UY		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	22418
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	2491
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	
		Divers	VP	
	Groupe et associés (2)	VC		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	3802	
	Charges constatées d'avance	VS	654	
	TOTAUX		VT	325116
	RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF		
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
			A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	
			A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y			
	7Z			
Autres emprunts obligataires (1)	VG			
	VH	218112	61544	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			
	à plus d'1 an à l'origine		156568	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A			
Fournisseurs et comptes rattachés	8B	79693	79693	
Personnel et comptes rattachés	8C	52113	52113	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	43017	43017	
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	12520	
	Obligations cautionnées	VX		
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J			
Groupe et associés (2)	VI	34811	34811	
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	5942	5942	
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	Z2			
Produits constatés d'avance	8L			
TOTAUX		VY	446208	
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	70148	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	60430	
		VZ	289640	
		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	
		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A 2014

Désignation de l'entreprise : SARL 123 STYLMA EMBALLAGES

Néant ☐ *Exercice N, clos le :
31122013

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

WA

50843

WB

WC

XE

XW

2376

XY

I7

10505

K7

I8

ZN

WN

WO

XR

22

WQ

1456

WR

65202

WS

WT

WU

1673

WV

WH

WP

WW

XB

I6

WZ

XA

ZY

XD

XF

XS

XG

11046

XH

12719

XJ

XL

XO

Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	{ de l'exploitant ou des associés de son conjoint		moins part déductible *	à réintégrer :	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	1702	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. tableau 2067-BIS)	XX	
	Amendes et pénalités	WJ	674	Charges financières (art. 212 bis) *	XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					

Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	
------------	---	----	--	--	----	--

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 e)212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art.209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

TOTAL I

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *

Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	{ - imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs				
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %				
		Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				
		Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				
		2A				

Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.					
	Majoration d'amortissement*					
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	
	Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)	L6		Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	
	Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies A)	ØV		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	

Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Déficits filiales et succursales étrangères article 209C	OT		Créance dégagee par le report en arrière de déficit	ZI

III. RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	{ bénéfice (I moins II)		XI	52483
	{ déficit (II moins I)			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*			ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)			XN	52483

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Page 1/1
N° 2058A 2014

EXTENSION 1

SARL 123 STYLMA EMBALLAGES

[illegible]

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Page 1/1
N° 2058A 2014

EXTENSION 2

SARL 123 STYLMA EMBALLAGES

[illegible]

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Désignation de l'entreprise **SARL 123 STYLMA EMBALLAGES**

Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)

Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)

Déficits reportables (différence K4 - K5)

Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)

Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)

K4
K5
K6
YJ
YK

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1^{er} bis Al. 1^{er} du CGI, dotations de l'exercice

ZT

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1^{er} bis Al. 2 du CGI*

Dotations de l'exercice

Reprises sur l'exercice

ZV

ZW

Provisions pour risques et charges *

8X

8Y

8Z

9A

9B

9C

Provisions pour dépréciation *

9D

9E

9F

9G

9H

9J

Charges à payer

CONTRIBUTION SOLIDARITE

9K

1702

9L

1673

9M

9N

9P

9R

9S

9T

TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)
à reporter au tableau 2058-A :

YN

1702

YO

1673

ligne WI

ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction

Montant au début de l'exercice

Imputations

Montant net à la fin de l'exercice

L1

CRÉDITS D'IMPÔTS

Crédit d'impôt en faveur de la recherche

JQ

Crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants

JR

Crédit d'impôt famille

JS

Réduction d'impôt en faveur du mécénat

JT

Crédit d'impôt investissement en Corse

JU

Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage

JV

Crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilières (BIC)

JW

Autres imputations

JX

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

O1

11046

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS **art. L3113-1 du code des transports** (case à cocher)

XU

☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058B déposé au titre de l'exercice précédent.

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : SARL 123 STYLMA EMBALLAGES										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB	3154					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	63082			- Autres réserves	ZD	59928					
	Prélèvements sur les réserves	ØE				Dividendes	ZE						
						Autres répartitions	ZF						
						Report à nouveau	ZG						
TOTAL I				ØF	63082	TOTAL II				ZH	63082		
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)													
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice												XV	
RENSEIGNEMENTS DIVERS													
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ	Exercice N :		Exercice N - 1 :					
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	1252	1109						
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	3615		XQ	44980	46106						
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	2174							
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	6624	6606						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	160395	149457						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	215425	203278						
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE				YW	1232	1236						
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	11680	10479						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	12912	11715						
					YY	199583	197887						
DIVERS	- Montant de la T.V.A. collectée				YZ	84461	88521						
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				ØB	276137							
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2013) *				ØS								
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				YP	13							
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : handicapés :)				RL								
	- Effectif affecté à l'activité artisanale				ZK								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					%							
	- numéro de centre de gestion agréé *	XP											
	- Filiales et participations : (liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)												
	- Si Oui cocher 1 sinon 0												
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA			JK	Plus-values à 15 %	JL	Plus-values à 0 %					
					JM	Plus-values à 19 %	JC	Imputations					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD			JN	Plus-values à 15 %	JO	Plus-values à 0 %					
					JP	Plus-values à 19 %	JF	Imputations					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale.	JH											
				JJ	N° SIRET de la société mère du groupe								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : SARL 123 STYLMA EMBALLAGES

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
I - Immobilisations *	1	FOURGON OPEL 01/04/2008	12574		12574	
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I - Immobilisations *	1	3763	3763	3763			
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
17	Résultats nets de concession ou de sous-concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨			3763				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩							
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪							

(A)

(B)
(Ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI

14 SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

DGFIP N° 2059-C 2014

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : **SARL 123 STYLMA EMBALLAGES**

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 16% ②.
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus
du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ① *.
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M €
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 16% ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16% ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme ⑤	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter Col ⑦=②+③+④-⑤-⑥
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	à 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ③	à 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ④			
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D 2014

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : **SARL 123 STYLMA EMBALLAGES**

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : **SARL 123 STYLMA EMBALLAGES**Néant ☐ *Exercice ouvert le : **01/01/2013** et clos le : **31/12/2013** Durée en nombre de mois **1 | 2****I - Production de l'entreprise**

Ventes de marchandises	OA	
Production vendue - Biens	OB	1063849
Production vendue - Services	OC	
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	3763
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 1	OM	1067612

II - Consommation de bien et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	
Variation de stocks (marchandises)	OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	315893
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	(2517)
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	211810
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	
Abandons de créances à caractère commercial	OX	
Moins values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	525186

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	137	542426
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)		117	

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2013

N° SIRET 5 0 4 5 8 3 2 5 3 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 123 STYLMA EMBALLAGES

ADRESSE (voie) Le Bourg

CODE POSTAL 16450

VILLE SAINT LAURENT DE CERIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique DUPUY Prénom(s) STEPHANE
Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 4000
Naissance : Date 11/02/1963 N° Département 87 Commune ST JUNIEN Pays FR
Adresse : N° Voie LA MARDELIE
Code postal 16450 Commune ST LAURENT DE CERIS Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2013

N° SIRET 50458325300019

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 123 STYLMA EMBALLAGES

ADRESSE (voie) Le Bourg

CODE POSTAL 16450

VILLE SAINT LAURENT DE CERIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DESIGNATION : SARL 123 STYLMA EMBALLAGES
ACTIVITE : INDUSTRIES MANUFACTURIERES
ADRESSE : Le Bourg 16450 SAINT LAURENT DE CERIS

PAGE: 1

ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2013
dont le total est de 1 100 075.17 Euros
et au compte de résultat de l'exercice,
et dégageant un bénéfice de 50 842.79 Euros.
L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2013 au 31/12/2013

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 25/04/2014.

PRINCIPES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect des dispositions du Plan Comptable Général aménagées par le Règlement CRC 99-03, conformément aux principes comptables de base :

- image fidèle
- comparabilité
- continuité de l'exploitation
- régularité
- sincérité
- importance relative
- prudence

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

METHODES D'EVALUATION

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, y compris droits de douane et taxes non récupérables, ainsi que les coûts directement attribuables) après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement.

Les immobilisations acquises à titre gratuit, par voie d'échange ou d'apport en nature isolé, sont comptabilisées le cas échéant, à leur valeur vénale à la date de clôture de l'exercice.

Les amortissements sont calculés selon un plan d'amortissement spécifique, fonction de la durée d'utilisation prévue de l'immobilisation.

Cependant, par mesure de simplification, l'entreprise a opté pour l'amortissement des immobilisations non décomposables selon les durées d'usage habituellement pratiquées.

**MODIFICATIONS AFFECTANT LES METHODES D'EVALUATION
ET DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Aucune modification n'est intervenue dans les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels.

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

EUROS

CADRE A		ETAT DES CREANCES	Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISE		Créances rattachées à des participations			
		Prêts			
		Autres immobilisations financières	1 901	1 901	
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux	5 816	5 816	
		Autres créances clients	288 034	288 034	
		Créance représentative de titres prêtés (Provision pour dépréciation antérieurement constituée)			
		Personnel et comptes rattachés			
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	22 418	22 418	
		Taxe sur la valeur ajoutée	2 491	2 491	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			
		Divers			
		Groupe et associés			
		Débiteurs divers	3 802	3 802	
		Charges constatées d'avance	654	654	
TOTAUX			325 116	325 116	
REVOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice			
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			
CADRE B		ETAT DES DETTES	Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3
					A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit					
à 1 an maximum à l'origine					
à plus d'1 an à l'origine			218 112	61 544	156 568
Emprunts et dettes financières divers					
Fournisseurs et comptes rattachés			79 693	79 693	
Personnel et comptes rattachés			52 113	52 113	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			43 017	43 017	
Etat et autres collectivités publiques					
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée			12 520	12 520	
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et assimilés					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés			34 811	34 811	
Autres dettes			5 942	5 942	
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAUX			446 208	289 640	156 568
REVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	70 148	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	60 430		

DETAIL**CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE**

<i>LIBELLE</i>	<i>CHARGES</i>	<i>PRODUITS</i>
<i>CHARGES / PRODUITS D'EXPLOITATION</i>		
486000 Charges constatees avance	653,77	
TOTAL	653,77	
TOTAL CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	653,77	

DETAIL
PRODUITS A RECEVOIR

<i>LIBELLE</i>	<i>MONTANT</i>
<i>AUTRES CREANCES</i>	
<i>468700 Divers prod a recevoir</i>	2 543,31
TOTAL	2 543,31
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	2 543,31

DETAIL
CHARGES A PAYER

LIBELLE	MONTANT
<i>DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES</i>	
408000 Fourn fact a recevoir	3 724,28
TOTAL	3 724,28
<i>DETTES FISCALES ET SOCIALES</i>	
428200 Provisions conges payes	22 376,39
438600 Ch a payer organ sociaux	43 017,15
TOTAL	65 393,54
TOTAL DES CHARGES A PAYER	69 117,82

RECEIVED

COMMERCIAL BANK
OF THE CITY OF NEW YORK

1.2.3 STYLMA EMBALLAGES

**Société à responsabilité limitée
au capital de 400 000 €**

**Siège social : "Le Bourg"
16450 SAINT LAURENT DE CERIS**

504 583 253 RCS ANGOULEME

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 26 MAI 2014

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 50 842,79 euros de la manière suivante :

→ Affectation au compte « réserve légale », pour un montant de	2 542,14 €
→ Affectation au compte « autres réserves », pour un montant de	48 300,65 €
Total égal au bénéfice de l'exercice, Soit	50 842,79 € =====

Compte tenu de cette affectation, le compte « réserve légale » s'élève à 12 630,98 euros, le compte « autres réserves » est porté à 222 237,63 euros et les capitaux propres de la société sont de 653 867,21 euros.

Conformément à la loi, l'Associé Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercices	A. G.	Montant total des dividendes	Montant total éligible à l'abattement	Montant total non éligible à l'abattement
31.12.2012	24.06.2013	X	X	X
31.12.2011	03.12.2012	17 751,00 €	17 751,00 € (réfaction de 40%)	X
31.12.2011	30.06.2012	X	X	X
31.12.2010	30.06.2011	X	X	X

**Certifié conforme
La Gérance**

